

# Ferronnier

RNCP38720 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                 |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel |
| Code(s) NSF             | 254v                     |
| Formacode(s)            | 22478                    |
| Code(s) ROME            | B1601                    |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit  |
| Date d'échéance         | 02/05/2029               |

## Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

## Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation et 3 à former.

| Organisme                                                       | SIRET          | Habilitation                     |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| AFPA ENTREPRISES                                                | 82409268800012 | Former                           |
| AFPA ENTREPRISES                                                | 82409268800053 | Former                           |
| AFPA ENTREPRISES                                                | 82409268800061 | Former                           |
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES  | 82422814200058 | Former et organiser l'évaluation |
| AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES  | 82422814200012 | Former et organiser l'évaluation |
| BTP CFA AQUITAINE                                               | 78235535800105 | Former et organiser l'évaluation |
| FEDERATION ROUBAISIENNE DE L ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CATHOLIQUE | 80443252400010 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le ferronnier réalise des ouvrages métalliques forgés à destination du bâtiment. Ces ouvrages sont assemblés par soudage ou par liaisons mécaniques (vis, rivet, etc.).

### ACTIVITÉS VISÉES

Les productions sont principalement :

- des ouvrages assurant la protection des biens et des personnes : garde-corps, rampe, grille, clôture ;
- des ouvrages de menuiserie métallique : portes, portails, fenêtres et autres fermetures ;
- des ouvrages et objets décoratifs : panneaux de volutes, mobilier, pieds de lampe et de tables ;

- des pièces comme des loquets, des gonds ;
- des outils tels que les burins et pointerolles.

A partir du dossier technique et de consignes écrites ou orales du chef d'atelier, le ferronnier réalise dans un premier temps des ouvrages métalliques plans : il commence par préparer une procédure de fabrication, identifie les matériaux et les équipements nécessaires, analyse les plans d'exécution, optimise et établit les fiches de débit. Il trace les repères de coupes et règle la machine, il débite, usine et forme les profilés et tôles, puis contrôle les dimensions et la géométrie des pièces réalisées. Il prépare les surfaces des pièces avant assemblage, il réalise les premiers assemblages par pointage à l'arc électrique puis effectue l'assemblage final par soudage ou par liaisons mécaniques. Il réalise la finition et la protection de l'ouvrage contre la corrosion en respectant le cahier des charges.

Dans un deuxième temps, le ferronnier réalise des ouvrages de ferronnerie : il analyse les plans ou croquis de l'ouvrage à réaliser, effectue les différents tracés, adapte l'épure de l'ouvrage avec le style de la construction. Il fabrique des éléments de ferronnerie en utilisant des techniques modernes et traditionnelles telles que le forgeage, l'estampage, le repoussage, le martelage, etc. Il assemble les différents éléments qui composent l'ouvrage par soudure ou rivetage en accord avec le style et l'époque de la ferronnerie à réaliser. Il reproduit des éléments de ferronnerie à l'identique en vue de rénover un ouvrage ancien. Il réalise la finition et la protection de l'ouvrage contre la corrosion.

Le ferronnier dépose des éléments abîmés ou un ouvrage de ferronnerie existant, sans endommager les matériaux supports, puis réalise la pose des éléments reconstitués ou un autre ouvrage conformément aux règles de mise en œuvre (NF DTU), et en accord avec l'ouvrage d'origine.

Le ferronnier exerce son emploi dans un atelier et sur chantier pour la pose et l'installation de ses productions, en autonomie ou en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe.

Les horaires sont réguliers, mais le respect des délais et la charge de travail peuvent entraîner des dépassements.

Cet emploi est soumis aux risques liés à l'atmosphère (bruits des machines), à la présence d'électricité, à l'utilisation des outils de coupe et des produits de protection, aux émissions de fumées, à l'emploi du matériel thermique, aux projections d'étincelles de forgeage, à la manutention de charges supérieures à 55 kg et au travail en hauteur.

Le ferronnier s'équipe des équipements de protection individuelle et collective fournis par l'entreprise. Il prend connaissance et applique les prescriptions du document unique, ou document unique d'évaluation des risques (DU ou DUER) de l'entreprise.

Transition écologique : Le ferronnier joue un rôle important dans la lutte contre le dérèglement climatique, la protection de la biodiversité et celle de l'environnement. Il s'agit pour celui-ci de mettre en place de nouvelles pratiques et outils : respecter la réglementation sur le traitement des déchets et les réduire, diminuer ses consommations d'électricité et ses coûts d'approvisionnement.

Il exerce son activité en privilégiant, dès qu'il le peut, les matériaux issus d'un démantèlement précis et correct des structures existantes pour permettre le réemploi du métal. Il est amené également à privilégier un approvisionnement local des matériaux utilisés afin de limiter l'impact carbone de son activité.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser des ouvrages métalliques plans

- Préparer une procédure de fabrication d'ouvrages métalliques plans
- Débiter, usiner et former des profilés et des tôles
- Réaliser des assemblages soudés
- Réaliser des assemblages boulonnés vissés ou rivetés
- Effectuer la finition et la protection d'un ouvrage métallique

Réaliser des ouvrages de ferronnerie

- Préparer une procédure de fabrication d'ouvrages de ferronnerie
- Fabriquer des éléments d'ouvrages de ferronnerie
- Réaliser des assemblages de ferronnerie
- Rénover un ouvrage de ferronnerie
- Effectuer la finition et la protection d'un ouvrage de ferronnerie
- Déposer ou poser un ouvrage de ferronnerie

## Blocs de compétences

## **RNCP38720BC01 — Réaliser des ouvrages métalliques plans**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Préparer une procédure de fabrication d'ouvrages métalliques plans

Débit, usiner et former des profilés et des tôles

Réaliser des assemblages soudés

Réaliser des assemblages boulonnés vissés ou rivetés

Effectuer la finition et la protection d'un ouvrage métallique

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Mise en situation professionnelle : 7 h

À partir d'un dossier technique et des consignes, le candidat fabrique un ouvrage métallique plan.

- Entretien technique : 20 min

Le jury dispose d'un guide d'entretien.

Le jury mène un entretien devant les productions du candidat permettant de compléter l'évaluation des compétences mobilisées lors de la mise en situation professionnelle.

- Questionnaire professionnel : 15 min

Le questionnaire professionnel est organisé avant la mise en situation professionnelle, en simultané pour tous les candidats en présence d'un surveillant.

Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 7 h 35 min

## **RNCP38720BC02 — Réaliser des ouvrages de ferronnerie**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Préparer une procédure de fabrication d'ouvrages de ferronnerie

Fabriquer des éléments d'ouvrages de ferronnerie

Réaliser des assemblages de ferronnerie

Rénover un ouvrage de ferronnerie

Effectuer la finition et la protection d'un ouvrage de ferronnerie

Déposer ou poser un ouvrage de ferronnerie

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Mise en situation professionnelle : 7 h

À partir d'un dossier technique et des consignes, le candidat fabrique un ouvrage de ferronnerie.

- Entretien technique : 20 min

Le jury dispose d'un guide d'entretien.

Le jury mène un entretien devant les productions du candidat permettant de compléter l'évaluation des compétences mobilisées lors de la mise en situation professionnelle.

- Questionnement à partir de production(s) : 20 min

Le jury dispose d'un guide de questionnement.

Temps 1, durée 10 min : Le candidat présente oralement ses productions au jury.

Temps 2, durée 10 min : Le candidat répond oralement aux questions du jury.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 7 h 40 min

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

les entreprises de ferronnerie

les entreprises de ferronnerie d'art

les entreprises de métallerie

### **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

ferronnier

métallier-ferronnier

### **RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ**

Manipulations de charges lourdes aux postes de travail :

Articles R. 4541-1 à R. 4541-10 du code du travail

Travail en hauteur :  
Article R. 4328-58 du code du travail

Intervention sur des opérations liées aux risques électriques :  
Article R. 4544-10 du code du travail  
. Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.  
Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :  
Arrêté du 23 février 2012  
définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                        |              |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) |                                                                                                        | Élevée (4/5) |
| Facteurs principaux                 | Lien formation-emploi, Inadéquation géographique, Conditions de travail contraignantes                 |              |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 950 €                                                                                                |              |
| Diplôme le plus fréquent            | Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en transformations (27 % des actifs en emploi) |              |
| Familles professionnelles (FAP)     | K0X30 — Artisans et ouvriers artisanaux · tension 4/5 (Élevée)                                         |              |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 1 216                                                                                                  |              |
| Jugés difficiles à recruter         | 41 %                                                                                                   |              |
| Emplois saisonniers                 | 7 %                                                                                                    |              |
| Familles professionnelles (FAP)     | K0X30 — Artisans et ouvriers artisanaux                                                                |              |

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS  
Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE  
  
COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE  
Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 6 557 €                          |
| Selon la branche        | 6 184 € – 7 200 €                |
| Prise en charge         | Branches concernées              |
| 6 557 €                 | Valeur par défaut · 210 branches |
| 7 200 €                 | CPNE Branche Caoutchouc          |

|         |                                                                   |
|---------|-------------------------------------------------------------------|
| 6 570 € | CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics                |
| 6 184 € | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat |

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 02/05/2029 |
| Date de dernière délivrance possible | 02/05/2030 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2022  | 25        | 0        | 46 %             | 23 %         |

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS  
RNCP35296

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)  
RNCP35296

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF  
[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

**Fiche officielle (France Compétences)**  
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38720/>

## Où se former

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Formations référencées | 2       |
| Organismes             | 1       |
| Régions couvertes      | 1       |
| Prix indicatif         | 7 521 € |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Se former en apprentissage

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Formations en apprentissage    | 1                    |
| Organismes gestionnaires (CFA) | 1                    |
| Organismes formateurs          | 1                    |
| Régions couvertes              | 1                    |
| Départements couverts          | 1                    |
| Organismes certifiés Qualiopi  | 1                    |
| Sessions                       | de 01/2025 à 10/2027 |

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).